

Accord « SAFE »

Bilan du premier mois.

Paris ne s'est pas fait en un jour, « safe » non plus, mais force est de constater que la période de « rodage » a permis de déverminer les procédures pour, au-delà des lois, y adjoindre l'esprit déployé lors des négociations.

Ainsi faisant suite à de nombreuses réunions, plus ou moins officielles et des courriers, les populations concernées ont perçu, dès septembre, les 50€ prévus.

De même, FO lors de ces entretiens a obtenu des assouplissements sur :

- Les pauses.
- Le temps de repas à midi.
- Le maintien des « majorations » lors des périodes de formation.
- Les heures effectuées après 20h50.
- La possibilité d'accéder au dispensaire et au don du sang pendant le temps de travail.
- Le maintien des majorations pour les salariés en équipe alternée lors de mission ponctuelle et exceptionnelle chez le client.

Cependant de nombreux points restent à améliorer :

- La prise en compte du dernier jour du mois pour le calcul du crédit mensuel
- L'amélioration du système de transport, particulièrement pour les horaires postés.
- Régularisation et accompagnements de l'horaire « AOG » (5h à 6h).
- Le paiement des heures excédentaires, à l'initiative de la hiérarchie, après la plage variable du soir (18h ou 18h30).
- Simplifier la gestion des primes sans perdre de salaire

Après plus d'un mois, la Direction n'a toujours pu établir de façon exhaustive la liste des salariés dont l'activité nécessite une douche. Nous demandons toujours à ce que les salariés aient du temps payé pour les douches. **FO a obtenu un premier pas significatif en ce sens envers ceux qui utilisent les transports en commun.**

Alors que cet accord devait aboutir à une diminution des horaires postés (4), la Direction en un mois en a déjà créé trois (AOG, Vol de nuit hiver et été) qu'en sera-t-il dans deux ans ? **Nous avons été les premiers lors des négociations à les interpeller sur le nécessaire travail de nuit, mais pour certains la compréhension doit passer par l'exemple ...**

Pour FO, la commission de suivi des horaires, mise en place lors de la dernière plénière du CE, permettra de relayer vos remarques sur le bon fonctionnement de cet accord. **Sans oublier que l'homme ne peut se résumer à sa valeur travail, voire à un coût, pour FORCE OUVRIERE une meilleure prise en compte des problèmes de votre quotidien doit favoriser un climat propice au développement individuel.**

Marignane, le 7 octobre 2009

FORCE OUVRIERE Eurocopter établissement de Marignane

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex

☎ 57455 / 57607 Fax : 04.42.75.32.64 @-mail : marignane@fo-eurocopter.com

www.fo-eurocopter.com